

Forfaits interventions à domicile TTC



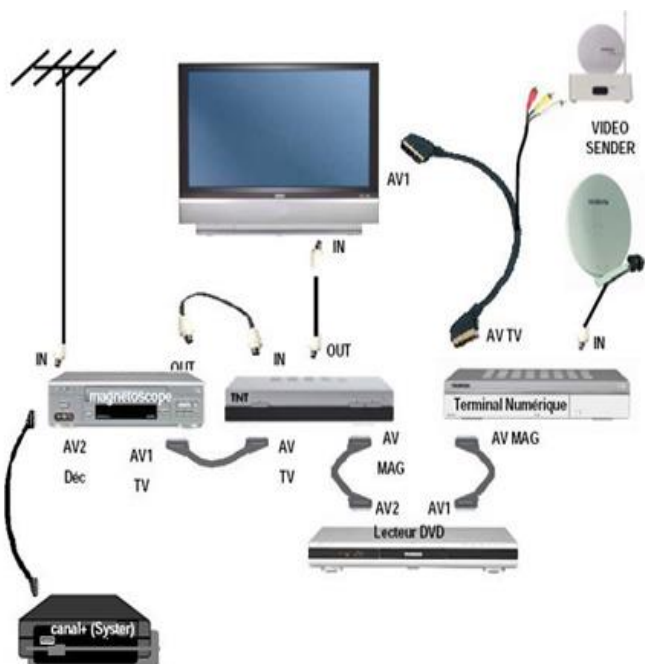
Installation prise d'antenne, de téléphone, RJ45, et prise de courant : **55€ ttc de l'heure**

Nous effectuons l'installation de prises dont le montage est de types encastrable et apparent sur des installations existantes.

Nous ne sommes pas habilité pour réaliser des saignés dans le gros œuvre des habitations. Pour toute installation non existante à encastrer dans les murs et cloisons le client devra réaliser lui-même les saignés ou faire appel à un professionnel du bâtiment(électricien, maçon ect...) avant de faire appel à nos services.



Nous effectuons l'installation, la configuration et la prise en main de tous les appareils multimédias achetés sur internet.



- ☞ Téléviseur LCD/PLASMA seul : ----- **60€ ttc**
- ☞ Lecteur/enregistreur Dvd, disque dur et blue ray seul : ----- **80€ ttc**
- ☞ TV LCD/PLASMA + périphériques : ----- **120€ ttc**
- ☞ Home cinéma seul (les périphériques à raccorder sont déjà installés et opérationnels) : -- **150€ ttc**
- ☞ Home cinéma + périphériques (les périphériques ne sont pas installés ni opérationnels) : **220€ ttc**
- ☞ Formation sur équipements multimédias : ----- **60€ ttc/heure**

Autres forfaits interventions à domicile

- ☞ Réglages chaines TNT : -----55€ ttc
- ☞ Installation, configuration terminal avec abonnement sans activation des droits : -----65€ ttc
- ☞ Installation, configuration terminal avec abonnement + activations des droits : -----110€ ttc
- ☞ Installation, configuration Box Internet : -----110€ ttc
- ☞ Déplacement : -----50€ ttc

Déplacement, enlèvement et livraisons TTC

- ☞ Déplacement : -----50€ ttc
- ☞ Tv lcd.plasma<32" : -----50€ ttc
- ☞ Tv lcd/plasma 37" à 40" : -----60€ ttc
- ☞ Tv lcd/plasma > 40" : -----80€ ttc
- ☞ Prix du km supplémentaire au delà de 10km : -----1€ ttc



Nous favorisons le travail de proximité. C'est la raison pour laquelle nous intervenons dans un rayon de 40km maxi dans notre département(21). En effet, au delà de cette distance nous considérons que ce n'est plus du travail de proximité et que les frais supplémentaires qui en découlent ne sont plus intéressants ni pour le client, ni pour l'entreprise qui intervient.



***NOUS EFFECTUONS LES DEMARCHES
AUPRES DES FABRICANTS POUR LA
PRISE EN CHARGE DE LA GARANTIE
LEGALE DES TELEVISEURS LCD/PLASMA
ACHETES SUR INTERNET.***



Nous souhaitons apporter quelques précisions concernant les garanties appliquées sur les télévisions LCD/PLASMA.

Il existe deux catégories de garanties dont l'une est en 2 parties :

☞ ***la garantie légale de conformité*** où le bien vendu doit être conforme à celui décrit dans le contrat de vente.

☞ ***la garantie légale contre les vices cachés.*** On entend par vice caché des défauts cachés qui rend le bien vendu impropre à l'usage auquel on le destine. La durée des deux garanties légales est de 2 ans.

☞ **la garantie contractuelle(ou commerciale ou conventionnelle)**, elle est supplémentaire par rapport à la garantie légale, elle est facultative. Elle est matérialisée par un contrat de garantie qui en définit la durée et la portée. Elle peut être gratuite ou payante. Elle ne peut pas se substituer à la garantie légale. Sa durée est déterminée librement par le vendeur. Il arrive qu'elle soit offerte directement par l'entreprise qui fabrique le produit : on parle de garantie "constructeur" ou "fabricant" et bien souvent la garantie légale vient s'ajouter à cette garantie ce qui donne pour une garantie commerciale de 3 ans + la garantie légale de 2 ans = garantie totale de 5 ans . C'est généralement cette dernière qui est proposée pour les biens high-tech vendus sur Internet (ce qui permet aux sites de maintenir des prix bas).

Néanmoins cet avantage ne reste pas sans inconvénient. En effet, lorsque le client tombe en panne avec un téléviseur pendant la garantie contractuelle et qu'il s'adresse à l'entité commerciale qui lui a vendue, il est courtoisement invité à se débrouiller avec comme seul allié un numéro de téléphone en 0800xxxxxx et c'est là, pour le client, le **parcours du combattant** qui commence.

Un "Hotline" pour les consommateurs est mis à sa disposition avec pour seul interlocuteur une personne qui peut se trouver n'importe où sur la planète et qui va le tenir en haleine pour lui demander de faire un certain nombre de manipulations et d'acrobaties, de naviguer dans les menus du téléviseur et répondre à une série de questions remplies de termes techniques pas toujours compréhensibles pour le client novice et qui bien souvent se termine par lui proposer d'expédier son téléviseur par ses propres moyens et à ses frais dans un centre technique agréé par la marque souvent loin de chez lui sans avoir la certitude que son téléviseur lui reviendra en bon état.

C'est la raison pour laquelle par notre savoir faire et nos contacts professionnels avec les fabricants, nous avons mis en place un service pour la prise en charge de la garantie légale des téléviseurs LCD/PLASMA achetés sur internet et ceci, pour dispenser le client du "**parcours du combattant**".

Déroulement de la prise en charge

- 1) Le client nous contacte par téléphone ou par messagerie internet sur notre site pour demander une intervention pour la prise en charge de la garantie légale de son téléviseur.
- 2) Nous prenons contact avec le client dans un délai de 24h.
- 3) Déplacement au domicile du client, constatation du symptôme et enlèvement du téléviseur. **Nous prêtons un téléviseur selon nos disponibilités uniquement si le client ne possède qu'un seul téléviseur dans sa résidence.**
- 4) Réception du téléviseur dans notre atelier.
- 5) Prise de contact sous **24H** avec le service technique du fabricant réservé aux professionnels pour déclencher une intervention.
- 6) Le technicien référant du fabricant prend contact avec notre service pour convenir de la date de son passage dans notre atelier.
- 7) Accueil du technicien référant et mise à sa disposition d'un espace de travail et de notre outillage pour la réparation.
- 8) Nous vérifions avec le technicien référant le bon fonctionnement de l'appareil.
- 9) Nous prenons contact avec le client pour convenir d'une date de livraison à son domicile.
- 10) Livraison, installation, remise en conformité des raccordements du téléviseur avec tous ses périphériques, configurations et réglages de l'ensemble, vérification et essais avec le client.

Les marques prises en charges par notre service



Taille >32''(82cm)



Taille >33''(84cm)

Panasonic

Taille >42''(107cm)



Taille >40''(102cm)



Taille >32''(82cm)

SHARP

Taille >32''(82cm)



Taille >30''(76cm)



Taille >32''(82cm)

TOSHIBA

Taille >40''(102cm)

Tarif de prise en charge dans un rayon de 40km :

90€ ttc

Frais kilométriques supplémentaire au delà de 40km :

1€ ttc

Tarif de prise en charge, téléviseur apporté par le client dans notre atelier : **60€ ttc**



La prise en charge de la garantie légale par nos services sera effective si les trois conditions suivantes sont remplies :

- ☞ le client a conservé le carton d'emballage d'origine de son téléviseur avec tous les accessoires.**
- ☞ le client doit nous fournir une copie de la facture d'achat de son téléviseur.**
- ☞ si le client apporte son téléviseur dans notre atelier, il doit être dans son emballage d'origine avec tous les accessoires qui l'accompagne.**

Le carton d'emballage et tous les accessoires sont obligatoires dans le cas où le fabricant décide de faire un avoir commercial pour le remplacement du téléviseur si le délai d'immobilisation du téléviseur à la date de déclenchement de l'intervention à atteint les 21 jours réglementaire ou dans le cas de pannes multiples à la 3eme intervention(panne avérée) pendant la garantie légale.

L'ATELIER DE L'ECRAN PLAT

Réparations TV LCD & Plasma toutes marques

RÉGIS MAUGEY
Technicien confirmé

Tél : 03 80 66 48 61
Email : regis.maughey@wanadoo.fr

61 rue Jules d'Arbaumont
21000 DIJON
Port : 06 89 86 50 48



regis.maughey@wanadoo.fr